

PROCES VERBAL

CONSEIL DU 02 avril 2026

Convocation du 30 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le deux avril à 19 h 30, le Conseil Municipal de la commune de CHARTAINVILLIERS, a été légalement convoqué à la mairie, en session ordinaire, par Monsieur Fabien DELAHAYE, Maire.

Étaient présents : Mesdames ANDRIEU Florence, DUBOULOZ Florence, GENET-BERTIN Séverine, LARONZE Caroline, MAGNIEN-BRETON Marion, MARTI Véronique, PEREIRA DE SOUSA Carla et WATSON Pascale ainsi que Messieurs DELAHAYE Fabien, DROUVILLE Stéphane, GENET Jérôme, PHÉLIP Hervé, PEREIRA DE SOUSA Manuel, ROPARS Pascal et VITARO Pietro conseillers municipaux.

Était absente excusée : Madame MARTI Véronique

Le quorum est donc atteint.

Le secrétariat de séance est assuré après désignation par Florence DUBOULOZ.

ORDRE DU JOUR selon la convocation délivrée aux conseillers municipaux par voie électronique le 30 mars 2026

- Approbation du compte-rendu de la séance du 21 mars 2026
- *Indemnités de fonctions des adjoints*
- *Commissions communales*
- *Élection des membres du CCAS*
- *Indemnités de gardiennage*
- *Désignation des délégués au centre nationale d'action sociale*
- *Désignation correspondant incendie et secours*
- *Désignation du correspondant défense*
- *Demande de fonds de concours*
- Questions diverses

1. Approbation du procès-verbal du conseil du 21 mars 2026

Monsieur le Maire indique qu'une erreur de frappe et une erreur due à un copier-coller apparaissant sur le projet de procès-verbal, concernant les délégués auprès d'Eure et Loir Ingénierie envoyé aux conseillers ont été repérées et sont déjà corrigées et n'apparaîtront pas sur le procès-verbal définitif.

Mr le Maire demande si d'autres conseillers ont des remarques à faire.

Concernant le point 6, Mme Watson souhaite un complément sur la phrase :

« P. Watson demande un report de cette question au prochain conseil municipal »

Elle souhaite que cette phrase soit complétée par « afin que l'ensemble des élus soient informés de l'incidence budgétaire de la décision. »

Concernant le point 8 Mme Watson souhaite une modification :

Sur le projet de procès-verbal il est indiqué : « Il précise que chaque commune membre doit élire 4 délégués titulaires (dont le Maire) et il demande qui est volontaire ? »

Mme Watson lit les derniers statuts du S.I.R.P. validés par le Conseil Municipal et spécifiant que le Maire est élu de droit et demande le retrait de la mention (dont le Maire) non précisée lors du Conseil.

Concernant les questions diverses :

Point 1 : il est indiqué sur le projet de procès-verbal « courrier annexé au présent PV » Mme Watson précise que nous n'avons pas reçu le courrier.

Mme Watson souhaite apporter une modification à la phrase « ce blocage est dû à des soucis avec la commune de Maintenon et notamment avec les écuries du château. ». Le mot « soucis » est polémique et elle préfère que soit écrit « échanges » : Le blocage est dû aux échanges entre la commune de Maintenon et la CC des Portes Euréliennes d'IDF à propos notamment du sort des écuries du château.

Les remarques seront indiquées dans le procès-verbal de la séance du jour.

Plus d'autres remarques n'étant formulées, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2. Indemnités de fonction des adjoints au Maire (délibération 07-2026)

Mr le Maire laisse la parole à Mme Andrieu, adjointe en charge des finances publiques

- En 2026, pour une commune dont la strate de population est comprise entre 500 et 999 habitants, Le taux du montant maximal des indemnités de fonction que les adjoints au maire peuvent percevoir s'élève à 11,77 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.
- En 2020, ce même taux était de 10,70%

Soit une augmentation pour 2026 de 9,93%

Mme Andrieu propose de ne pas prendre le taux 2026 et de rester sur le taux 2020 afin de ne pas faire supporter l'augmentation à la commune.

Mme Watson demande les montants.

Mme Andrieu précise que le budget des indemnités à l'année serait de 14000€ si on applique le taux de 2026 et de 10555€ si l'on garde le taux de 2020.

Mr Phélip demande si le taux maximum sera obligatoire en 2027.

Mme Andrieu répond que non, ce n'est pas une obligation.

Mr le Maire demande si quelqu'un a des questions et appelle au vote à main levée sur la base du taux de 2020.

Mr Drouville demande si ce taux est révisable tous les ans.

Mr le Maire et Mme Andrieu confirment que oui cela est possible.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des conseillers présents de fixer l'indemnité pour les fonctions d'adjoints au maire sur la base du taux de 2020 de 10,70 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

1. Commissions Communales

Mr le Maire a décidé de créer 3 commissions Communales et propose de procéder à la désignation des différents membres de ces commissions.

- 1) Commission lien social et animations qui a pour objectif de faire vivre le village
- 2) Commission budget et développement qui a pour objectif d'assurer la santé financière et l'attractivité de la commune
- 3) Commission Patrimoine et cadre de vie qui a pour objectif l'entretien et les travaux dans la commune

Il faudra également désigner deux représentants (un titulaire et un suppléant) au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).

Mme Watson explique qu'il s'agit d'une commission qui permettra de représenter la commune en cas de transfert de charges et que cela est important.

- Pour la commission lien social et animation dont les sujets sont : l'organisation des festivités du village, le bulletin municipal & site web, la gestion de la salle des fêtes, l'aide aux aînés et aux familles, le lien avec les associations et les actions culturelles

Mme Watson souligne que l'aide aux aînés est déjà assurée par le CCAS et qu'il ne faut pas empiéter sur leur périmètre.

Mr le Maire est d'accord pour enlever l'aide aux aînés de la commission.

Mr le Maire propose plusieurs noms en spécifiant qu'il n'y a pas d'obligation.

Caroline Laronze - Carla Pereira de Sousa - Véronique Marti - Florence Dubouloz - Piédro Vitaro

Mr le Maire demande : est-ce que cela vous intéresse et vous convient ?

Mme Andrieu : Est-ce qu'il faut autant de personnes ?

Mr le Maire : non rien n'est figé. J'ai proposé des noms et vous dites si cela vous convient ou pas.

Concernant le site web, recommandation de Mme Watson de ne pas multiplier les sites de la commune au risque d'être redondant. Il y a déjà le compte Facebook et avec le site internet cela peut être confusant s'il y a trop d'informations.

Mme Laronze - Mme Pereira de Sousa - Mr Vitaro acceptent la proposition (à noter que Madame Marti, contactée par Monsieur le Maire a accepté également cette proposition)

- Pour la commission budget et développement

Mr Phélip demande ce qu'il y a dans le développement.

Mr le Maire précise qu'il s'agit de l'examen des comptes, la recherche de subventions et les relations avec la Communauté de Communes.

Mr le Maire propose :

Florence Andrieu - Pascal Ropars - Hervé Phélip - Séverine Genet-Bertin - Caroline Laronze

Mme Watson souhaiterait en faire partie.

Mme Andrieu, Mr Ropars, Mr Phélip, Mme Genet-Bertin et Mme Laronze acceptent la proposition + Mme Watson.

- Pour la commission Patrimoine et Cadre de Vie

Mr le Maire indique qu'elle a pour objet l'entretien de l'église, le fleurissement, l'éclairage public, la gestion des espaces verts, la voirie rurale et l'environnement.

Jérôme Genet - Marion Magnien-Breton - Stéphane Drouville - Manuel Pereira de Sousa - Piédro Vitaro - Florence Dubouloz

Mr Phélip souhaite en faire partie, Mme Watson également.

Mr Genet, Mme Magnien-Breton, Mr Drouville, Mr Pereira de Sousa, Mr Vitaro et Mme Dubouloz acceptent la proposition + Mr Phélip et Mme Watson.

- Pour la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)

Il faut désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Mr le Maire propose Mr Genet comme titulaire et Mme Andrieu comme suppléante. La proposition est acceptée.

2. Election des membres du CCAS

Mr le Maire indique les dispositions d'élection des membres conseillers municipaux qui seront au nombre de 4. Il indique qu'il procédera à la nomination des membres de la commune la semaine prochaine. Il rappelle que le budget du CCAS doit être voté avant le 30 avril.

Le vote s'effectue à bulletin secret de liste.

Mme Watson explique que le CCAS a pour mission de venir en aide aux personnes dans le besoin.

Mr le Maire donne un délai de 5mn aux conseillers municipaux pour se consulter puis il fait l'appel aux listes de conseillers.

Mme Laronze : je suis adjointe aux affaires sociales et j'ai un intérêt particulier à être membre du CCAS.

Liste 1 proposée : Mme Laronze - Mme Magnien-Breton - Mme Watson - Mme Andrieu.

Mr le Maire indique qu'il peut y avoir plusieurs listes. Aucune autre liste n'est proposée.

Mr le Maire désigne 2 assesseurs : Mr Vitaro et Mme Pereira de Sousa et leur rappelle les modalités de dépouillement :

Vous devez annoncer si le bulletin est accepté lorsqu'il est au numéro de la liste choisie, Liste 1 ou nul s'il y a autre chose d'écrit ou des ratures, ou s'il est blanc.

Le Maire procède à l'appel et les conseillers vont voter dans l'urne.

Mr Vitaro et Mme Pereira de Sousa procèdent au dépouillement.

14 bulletins sont décomptés :

14 bulletins pour la liste 1

0 bulletins nuls

0 bulletins blancs

La liste menée par Mme Laronze est nommée au CCAS.

- Mme Laronze
- Mme Magnien-Breton
- Mme Watson
- Mme Andrieu

3. Indemnités de gardiennage

Monsieur le Maire indique que depuis 2017, la commune verse une indemnité de gardiennage au groupement paroissial pour l'entretien de l'église. Le montant alloué annuellement par l'ancien conseil municipal était de 100€.

Mr le Maire propose de reconduire ce montant pour 2026.

Mme Andrieu demande si nous sommes sur le bon barème. Mr le Maire répond que oui.

Mme Watson : 2017 m'interpelle car cette indemnité est votée depuis bien longtemps. Elle explique que c'est pour aider à rembourser l'électricité réglée directement par l'église.

La reconduction de l'indemnité est votée à l'unanimité à main levée pour 100€.

4. Désignation des délégués au Centre National d'Action Sociale

Mr le Maire explique la fonction du CNAS : c'est un organisme à destination des agents qui fonctionne comme un comité d'entreprise afin de leur faire bénéficier de tarifs préférentiels sur des loisirs, des prêts à taux réduits, des primes en cas de déménagement ou mariage par exemple.

Il indique qu'il est nécessaire de désigner pour toute la durée du mandat un délégué élu et un délégué des agents.

Mme Cournol étant déléguée des agents depuis 2022, il propose de maintenir sa désignation.

Pour les élus proposition de désigner Mme Andrieu qui connaît bien cet organisme.

Vote à l'unanimité à main levée pour nommer :

- Mme Cournol, déléguée auprès des agents
- Mme Andrieu, déléguée auprès des élus

5. Désignation du correspondant Incendie et Secours

Mr le Maire indique que tous les conseillers ont reçu avec leur convocation une plaquette détaillant le rôle du correspondant.

Il propose de désigner Mr Genet en tant que correspondant Incendie et secours

Vote à l'unanimité à main levée pour désigner Mr Genet.

6. Désignation du correspondant Défense

Tous les conseillers ont reçu avec leur convocation un lien à consulter détaillant le rôle du correspondant défense.

Mr le Maire propose de désigner Mr Genet. En tant que correspondant défense

Vote à l'unanimité à main levée pour désigner Mr Genet.

7. Demande de fonds de concours auprès de Chartres Métropole

Mr le Maire indique avoir reçu un devis de la Société Discount Collectivités pour l'achat de 10 jardinières en béton pour fleurir la commune.

Montant total : 1887€ HT

Il précise que si une demande un fond de concours est faite auprès de Chartres Métropole elles seront financées à 50% soit un montant de 943,50€ HT et un reste à charge sur le TTC de 1320,90€.

Mme Laronze explique que c'est un projet pour embellir la commune et que rien n'est figé.

Mme Andrieu demande s'il est nécessaire de fournir une facture justificative. Mme Laronze confirme qu'il est bien nécessaire de fournir une facture pour demander le solde.

Vote à l'unanimité pour la demande de fonds de concours.

Mr le Maire a reçu 2 devis de Delta Technologie pour le remplacement du système informatique du bureau des élus. Il nous présente le devis le moins cher.

Ordinateur Dell + Accessoires= 1236,17€ HT

Financement fond de concours 50% = 618,08€ HT

Reste à charge = 865,32 TTC

Vote à l'unanimité pour la demande de fonds de concours.

8. Questions diverses

• Animation du 14 juillet

Mr le Maire donne la parole à Mme Laronze pour parler de l'animation du 14 juillet

Elle indique que les élus souhaitent rester sur l'idée d'un banquet républicain.

Un devis a été demandé pour une paëlla pour 100 personnes auprès de 3 fournisseurs :

- Famille Tournebroche
- La Poêle Géante
- Best Café

Mme Laronze recommande la proposition de Best Café qui a fourni un devis à 13€ la part avec la vaisselle fournie.

Elle précise qu'il conviendra de passer également une commande de tartes aux pommes pour le dessert à la boulangerie de Saint-Piat ou une autre boulangerie.

Mme Andrieu demande si on ajoute également une entrée. Mme Laronze répond qu'il faudra ajouter une salade composée.

• Finances

Mme Andrieu indique qu'elle a un RDV le 9 avril avec la conseillère de la DGFIP Mme de Pedro et qu'elle a demandé une perspective financière afin de pouvoir apporter plus de précisions lors de la commission générale du 9 avril.

- Photo fête des mères

Monsieur le Maire indique avoir reçu un devis de la société Kromatographe pour l'animation gratuite « photos fêtes des mères » et précise qu'il a accepté cette proposition.

La date retenue pour cette animation sera le samedi 6 juin entre 14H et 18H à la salle polyvalente.

- Cérémonie du 8 mai

Mme Laronze a demandé des devis pour les gerbes et elle indique qu'elle souhaite impliquer davantage les enfants de la commune dans cette commémoration avec une lecture de textes ou le chant de la Marseillaise par exemple.

Mme Watson déclare que le délai risque d'être trop court et que cela pourrait être envisagé pour le 11 novembre.

- Fête de la nature

Monsieur le Maire indique avoir reçu un mail concernant la fête de la nature qui se déroule dans toute la France du 20 au 25 mai.

Il indique qu'il s'est entretenu avec Mme Giardi, professeur à l'école de Chartainvilliers pour organiser une exposition nature dans la commune et qu'il attend un retour de sa part.

- Visite de Mr Vergne

Mme Andrieu souhaite un retour sur la rencontre avec Mr Vergne qui a eu lieu ce matin.

Mr le Maire indique qu'il a rencontré, avec Mme Laronze, en notre mairie, Monsieur Ladislas Vergne, nouveau Maire de la commune de Chartres et que cette rencontre a duré environ une heure.

Il informe les conseillers qu'ils ont parlé surtout de la question de l'eau et de la facture d'environ 117 000€ qui reste en suspens depuis le transfert de compétences. Il précise qu'ils étudient cette question et reviennent vers nous au plus vite.

Mr Vergne a demandé nos besoins. Mr le Maire a exprimé sa volonté de participer aux commissions d'urbanisme et le besoin d'un éclairage LED dans toute la commune.

Mr Vergne a indiqué à Monsieur le maire qu'il souhaiterait, s'il était élu président de Chartres Métropole 5 maires ruraux et 5 maires intercommunaux en tant que vice-présidents et qu'il souhaiterait donner des compétences à tout le monde.

Mme Watson demande si cela fera l'objet de modifications statutaires.

Mr le Maire répond que oui.

Mme Andrieu indique qu'elle a entendu dire que la dotation aux communes passerait à 50000€ au lieu de 30000€ actuellement.

Mr le Maire indique qu'il faudra attendre de savoir qui sera élu président de l'agglo.

Mr Vergne a indiqué également qu'il souhaiterait mettrait 1H de parking Q-Park gratuite.

Mr Ropars demande si le problème de la restauration a été abordé.

Réponse de Mr le Maire non car cela ne le concerne pas. C'est un problème avec les Portes Eulériennes.

Mr Ropars demande si la commune de Saint-Piat sort du SIRP.

Mr le Maire répond qu'on va voir au prochain conseil syndical

Mme Laronze indique que les délibérations prises par Saint-Piat et Mévoisins pour sortir du SIRP n'ont pas été retirées.

- Dates commissions

Mr Drouville demande les dates des prochaines commissions.

- Le 9 avril Commission générale à 19H
- Pour les autres commissions, cela va se programmer plus tard.

Mme Watson demande ce qu'il en est de la commission Listes Électorales.

Mme Laronze répond que oui cela se fera plus tard.

- Déjections canines

Mme Magnien-Breton signale qu'elle constate de nombreuses déjections canines dans le village et régulièrement devant la porte de son cabinet.

Mme Watson indique que c'est d'autant plus insupportable que l'équipe municipale précédente a mis en place beaucoup de poubelles et de distributeurs dans la commune.

Mr le Maire indique qu'un message va être publié dans Panneau Pocket.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12h49

Signatures

Fabien DELAHAYE
Maire



Florence DUBOULOZ
Secrétaire de séance



Procès-verbal approuvé lors du conseil municipal du 23 avril 2026

Publié sur www.chartainvilliers.fr le 27 avril 2026

Affiché le 27 avril 2026

